



RAPPORT ANNUEL

2017

Au sommaire

Carte d'identité d'EUROGIP	3
Notre raison d'être, Notre réseau	4
3 questions à Raphaël HAEFLINGER, directeur	5
Les faits marquants de notre activité 2017	6
Études et enquêtes	7
Veille et information sur les risques professionnels en Europe	9
Relations extérieures et communication	11
Normalisation en santé-sécurité au travail	13
Projets d'intérêt communautaire	16
Coordination des organismes notifiés "machines" et "ÉPI"	18

Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés...

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

L'**Assurance Maladie-risques professionnels**, appelée aussi **Branche AT/MP** ou **Branche Risques professionnels**, regroupe: la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM), l'INRS, EUROGIP, les services prévention et tarification des CARSAT, de la CRAMIF et des CGSS, les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des CPAM et des CGSS, ainsi que le service médical.

EUROGIP Rapport annuel 2017 - Paris - Réf. Eurogip-131/F - 2018 - 21 x 29,7 cm - 20 pages
ISBN: 979-10-91290-92-0

Directeur de la publication: Raphaël HAEFLINGER - Relations presse: Isabelle LELEU

Illustrations: Néologis / EUROGIP

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). © EUROGIP 2018

CARTE D'IDENTITÉ D'EUROGIP



CRÉATION

novembre 1991



STATUT

Groupement d'intérêt public entre la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)



RESSOURCES

Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et contrats avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires



ÉQUIPE

Raphaël HAEFLINGER (Directeur), Pierre BELINGARD, Marie-Amélie BUFFET, Saphia FORTASSI, Christèle HUBERT-PUTAUX, Florian JACQUETIN / Jean-Simon SALVAGE, Christine KIEFFER, Catherine LECOANET, Isabelle LELEU, Virginie PLUOT, Isaure POUSSIELGUE, Mercedes SELLEM-DELMAR



ADMINISTRATION

Conseil composé à parts égales de représentants des salariés et des employeurs (*Titulaires / Suppléants*):

Désignés par la CAT/MP (CNAM):

Joseph LUBRANO / Abderrafik ZAIGOUCHE (CGT)

Martine PHILIPPON / Philippe CUIGNET (CFDT)

Michel SEIGNOVER / René BARRAUD (CFTC)

Corinne HUBERT / Franck GAMBELLI (MEDEF)

Marie-Hélène LEROY / Nathalie BUET (MEDEF)

Pierre THILLAUD / - (CPME)

Désignés par l'INRS:

Christian EXPERT / Bernard SALENGRO (CFE-CGC)

Ronald SCHOULLER / Karima REHALI (CGT-FO)

Daniel BOGUET / Anne NOVAK-ANDRE (U2P)

Anne HÉGER / Carole PANOZZO (MEDEF)



CONTACT

Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40

eurogip@eurogip.fr

51, avenue des Gobelins F-75013 Paris



NOTRE RAISON D'ÊTRE

En Europe, chaque année, le nombre d'accidents du travail approche les 2,5 millions, dont 3500 sont mortels. Les problèmes de santé au travail coûteraient au moins 145 milliards d'euros.

Améliorer cette situation se gagne d'abord en amont. Cela suppose d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international.

Telle est la raison d'être d'EUROGIP, qui est à la fois un observatoire et un centre de ressources sur les meilleures pratiques de prévention et d'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles au niveau international et en particulier européen.

Dans cette optique, EUROGIP réalise différentes activités qui ont toutes pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des AT/MP. L'objectif est de partager la connaissance et de soutenir les travaux de l'Assurance maladie-risques professionnels.



NOTRE RÉSEAU

EUROGIP est le relais à l'international de l'**Assurance maladie-risques professionnels**, appelée aussi **Branche AT/MP** ou **Branche Risques professionnels**. Celle-ci met en œuvre une politique de gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) à travers trois missions complémentaires: la prévention, la réparation et la tarification. L'Assurance maladie-risques professionnels regroupe: la Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM), l'INRS, EUROGIP, les services prévention et tarification des CARSAT (en région), de la CRAMIF et des CGSS (dans les DOM), les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des CPAM et des CGSS, ainsi que le service médical.

Au plan international, EUROGIP a constitué et développé au fil des années un solide réseau de correspondants notamment au sein des instances européennes et des organismes nationaux concernés par nos activités. Il est notamment l'un des membres fondateurs du réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, Euroshnet, et il collabore activement depuis 1992 aux travaux du Forum européen de l'assurance AT/MP.



En savoir plus

<http://www.eurogip.fr/fr/a-propos-d-eurogip/qui-sommes-nous>



questions à Raphaël Haeflinger, directeur

Quel regard portez-vous sur 2017 en général ?

Le monde du travail est en pleine mutation. Ce n'est pas anodin si l'on parle de 4^e révolution industrielle. Hormis les activités qui sont reconduites d'une année sur l'autre, bon nombre de nos travaux en 2017 reflètent cette évolution. Le numérique a occupé une place importante, que ce soit par rapport à la protection des travailleurs des plateformes en ligne, aux horaires atypiques en lien avec les nouvelles formes de travail ou encore aux actions de prévention à mettre en œuvre en matière de robotique collaborative, lorsque l'homme et le robot partagent le même espace de travail. Révolution aussi dans le domaine de la normalisation avec les travaux d'élaboration de la première norme internationale de management de la santé et la sécurité au travail, l'ISO 45001, auxquels nous avons participé au nom de la Branche Risques professionnels. Évolution également dans la manière de penser la prévention des risques professionnels, avec les Débats d'EUROGIP sur le lien entre la santé-sécurité au travail et la performance de l'entreprise. Tous ces travaux, mais d'autres aussi, préfigurent à mon sens des évolutions qui se jouent actuellement.

Un certain nombre de travaux ont été réalisés pour alimenter la réflexion de vos partenaires institutionnels ?

Effectivement, cela est particulièrement vrai pour l'année 2017 et s'explique en partie par la mutation du monde du travail que je viens d'évoquer. Nous constatons une progression certaine dans la façon de prévenir les risques au travail, dans la structuration de l'assurance AT/MP. Le besoin de comprendre les grands enjeux qui se jouent non seulement en France mais aussi dans les autres pays est fort. Nos actions de veille, d'analyse circonstanciée des systèmes d'assurance et parfois même de questions techniques, telles que les barèmes d'incapacité en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou le maintien dans l'emploi, sont de plus en plus utilisées lors des prises de décision.



© Patrick Delapierre INRS

Quelles perspectives pour 2018 ?

Le thème des statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles sera important. En effet, les chiffres de sinistralité ou de dépenses en matière d'AT/MP ne sont pas toujours compréhensibles, a fortiori lorsqu'ils ne sont pas mis en perspective par rapport aux systèmes en vigueur. Pourtant, ils sont fréquemment utilisés comme indicateurs pour situer la France par rapport aux autres pays. Nous avons donc des efforts à faire en ce sens. Au plan européen, EUROGIP est impliqué dans deux gros dossiers commandités par la Commission européenne : la création et le développement d'un système d'information européen de santé-sécurité au travail ainsi que la production de statistiques harmonisées relatives aux maladies professionnelles. Lancés en 2017, ces travaux se poursuivront en 2018. Nous sommes également heureux d'avoir été retenus par l'EU-OSHA dans le cadre d'un appel d'offres pour collaborer à sa future campagne 2020-2022 sur la prévention des troubles musculosquelettiques.



LES FAITS MARQUANTS 2017

ÉTUDES ET ENQUÊTES

- Prévention dans le domaine de la robotique collaborative à l'international
- Repérage des cancers professionnels
- Prévention dans le secteur de l'aide à la personne en Europe
- Études en soutien à nos partenaires institutionnels

VEILLE ET INFORMATION SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

- Débats d'EUROGIP: la santé-sécurité au travail, un levier de performance pour l'entreprise
- EUROGIP infos
- Veille et assistance documentaire en matière d'assurance et de prévention des AT/MP

RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION

- Relations bilatérales France / Allemagne
- Forum européen de l'assurance AT/MP
- Euroshnet
- Sollicitations extérieures et interventions

NORMALISATION EN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Coordination du réseau des experts "Normalisation"
- Pilotage stratégique de l'activité
- Fiches de signalement des problèmes de prévention
- Participation aux travaux de normalisation sur les systèmes de management SST
- "Webport"

PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Création et développement d'un système d'information européen en matière de SST
- Santé mentale dans le secteur de la construction
- Nouvelle méthodologie de recueil des statistiques européennes de MP
- Campagne TMS 2020-2021
- Projets en soutien à nos partenaires institutionnels

COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS MACHINES ET ÉPI

- Coordination française machines
- Coordination française ÉPI
- Certification des organismes



Études et enquêtes

Réalisées sous forme de comparaisons entre pays ou de monographie par pays, les études/enquêtes concernent notamment les conditions d'assurance et les statistiques AT/MP. Elles sont le plus souvent effectuées à la demande des nos membres fondateurs (CNAM-DRP, INRS) pour apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France ou dans le cadre du Forum européen de l'assurance AT/MP. Les travaux se fondent sur des recherches bibliographiques, souvent complétées par des requêtes auprès des correspondants étrangers experts sur la problématique traitée. Les résultats donnent lieu à la publication de notes thématiques et de rapports disponibles gratuitement sur notre site www.eurogip.fr.

Prévention dans le domaine de la robotique collaborative à l'international

Après avoir été associé aux travaux initiés par la Direction générale du travail (DGT) du ministère du Travail, EUROGIP a synthétisé les réflexions à l'international sur la robotique collaborative et les moyens de prévention des risques professionnels à mettre en œuvre. La robotique collaborative concerne les robots aptes à une interaction avec l'humain dans le cadre de process industriels. L'humain et le robot partagent ainsi le même espace de travail dans la réalisation de tout ou partie de leurs tâches, là où un robot industriel "classique" se caractérise par son éloignement physique et l'absence de collaboration avec un humain. La démarche visant à isoler les facteurs de risques professionnels et à y répondre en est encore qu'à ses débuts. La note d'EUROGIP publiée en décembre (<http://bit.ly/EUROGIP-robotique>) souligne un ensemble de travaux qui forment une base déjà solide.

Repérage des cancers professionnels

Le groupe "Maladies professionnelles" du Forum européen de l'assurance AT/MP, piloté par EUROGIP, a poursuivi son travail sur les systèmes de repérage des cancers professionnels, qu'il s'agisse de suivi post-professionnel ou de systèmes de recherche proactive ciblant certains cancers en particulier. Cette étude donnera lieu à la publication d'un rapport en 2018.

Prévention dans le secteur de l'aide à la personne en Europe

À domicile comme en établissement, ce secteur est aujourd'hui le plus sinistrogène en France et son activité a vocation à augmenter. Pour limiter cette sinistralité, EUROGIP s'est intéressé aux politiques de prévention développées dans les autres pays européens. Il s'agit d'identifier d'éventuels leviers, processus et dynamiques en termes d'information, de formation et de capacité à atteindre un public difficile d'accès car souvent employé par des particuliers, isolé, et qui n'est pas nécessairement hautement qualifié. Les différentes recherches, quantitatives et qualitatives menées depuis novembre 2017 donneront lieu à la publication d'une note en 2018.

— Études en soutien à nos partenaires institutionnels

Barèmes d'indemnisation de l'incapacité permanente

Dans le cadre des travaux du comité d'actualisation des barèmes des AT/MP (institué par décret du 9 février 2016) et à la demande de la DRP, EUROGIP a étudié la nature des barèmes européens (structurés en termes de lésions ou de déficience) d'une part et la manière dont ces barèmes prennent en compte le préjudice professionnel d'autre part.

Plateformes en ligne et couverture AT/MP des travailleurs

Compte tenu des évolutions du marché du travail, EUROGIP a enquêté auprès des membres du Forum européen de l'assurance AT/MP sur la façon dont sont couverts les travailleurs du numérique et sur la responsabilité sociale des plateformes de mise en relation par voie électronique. Onze pays ont répondu au questionnaire. Les travaux vont se poursuivre.

Dans le même registre, EUROGIP a suivi l'initiative lancée par la Commission européenne quant au Socle européen des droits sociaux sur l'accès à la protection sociale pour tout travailleur, quelle que soit la forme de l'emploi occupé. Il en a informé la DRP en vue d'un éventuel positionnement de la Branche AT/MP et a pris part, en tant qu'observateur, à une réunion organisée en décembre par la Commission européenne.

Paramètres d'assurance AT/MP et comparabilité des statistiques européennes

Les statistiques sont souvent utilisées pour comparer la France aux autres pays européens. Or, en matière d'AT/MP, leur comparabilité est un exercice délicat si l'on ne tient pas compte des fondamentaux des systèmes d'assurance. C'est pourquoi EUROGIP a réalisé une note à l'intention de la DRP pour éviter des biais d'analyse lors de ces exercices comparatifs. Il indique également les faiblesses des données harmonisées au niveau européen, mentionnées par les institutions européennes elles-mêmes, ainsi que les travaux en cours pour déterminer des indicateurs fiables de comparaison.

Analyse des dépenses de prévention en France, Allemagne et Italie

EUROGIP a comparé les dépenses de la France, de l'Allemagne et de l'Italie en matière de prévention des risques professionnels. Il a mis en avant les différences dans les structures de dépenses des trois assureurs nationaux contre les AT/MP (CNAM, INAIL, DGUV), ainsi que les postes de dépenses particuliers: recherche, coûts de gestion, subventions, etc.

Statistiques de sinistralité dans la construction en Europe

À la demande de la CRAMIF, EUROGIP a étudié les statistiques collectées par les organismes nationaux compétents des États membres de l'UE et transmises à Eurostat dans le cadre du programme de Statistiques européennes d'accidents du travail (SEAT). Ces statistiques incluent: les accidents ayant entraîné au moins 4 jours d'arrêt ou le décès de la victime dans un délai d'un an, les accidents de circulation (de mission), les accidents survenus à l'extérieur de l'entreprise. Sont exclus: les accidents de trajet qui font l'objet d'une collecte complémentaire ainsi que les lésions accidentelles intervenant sur le lieu de travail mais dues à des causes strictement naturelles comme les accidents cardiaques ou cérébraux.



Veille et information sur les risques professionnels en Europe

Textes réglementaires, normalisation, politiques nationales, statistiques, actions des organismes, publications... : la veille concerne la SST, la prévention et l'assurance contre les AT/MP au niveau international, communautaire et des États membres de l'UE. L'objectif est d'alimenter les travaux d'EUROGIP et ceux de l'Assurance maladie-risques professionnels ou de répondre aux sollicitations externes. Les sources consultées sont multiples - sites Internet, réseaux sociaux et revues spécialisées en SST... - mais EUROGIP s'appuie surtout sur un important réseau de correspondants étrangers experts dans leur domaine.

— Débats d'EUROGIP : la santé-sécurité au travail, un levier de performance pour l'entreprise

Les Débats du 2 mars 2017 visaient à montrer le lien entre SST et performance de l'entreprise. Selon les experts qui ont introduit la conférence, les préventeurs doivent adopter le langage des décideurs et leur (dé)montrer que la SST engendre des bénéfices pour l'entreprise, quantifiables, directs et mesurables, ou plus immatériels : bien-être au travail, image de marque, productivité, qualité... Cet exercice pédagogique est d'autant plus nécessaire que la prévention est souvent perçue, notamment dans les PME, comme représentant "un coût immédiat pour des résultats généralement différés".

Pour convaincre les chefs d'entreprise d'aller au-delà de la seule réglementation et intégrer la prévention dans leur stratégie de performance globale, il apparaît utile - sinon nécessaire - de leur fournir des données chiffrées. D'où l'intérêt des différentes études, dont celle l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui montre par exemple qu'en moyenne 1 € investi en prévention rapporterait 2,20 €.

Les représentants des entreprises ont ensuite témoigné de ce retour sur investissement sur le terrain, chiffres à l'appui, que ce soit en termes de prévention des risques chimiques ou d'accidents du travail ou plus généralement d'une nouvelle approche de sensibilisation à la prévention basée sur le bien-être, la santé et la performance globale.

Du côté des partenaires sociaux, le chiffrage des politiques de prévention est apparu comme délicat du fait des coûts indirects, mais pour autant nécessaire, tout comme "un cadre incitatif qui encourage les bonnes pratiques".

En conclusion, les représentants des organismes nationaux d'assurance et de prévention en France (DRP) et en Allemagne (DGUV) sont tombés d'accord pour considérer la simplicité comme un gage d'efficacité pour montrer que la prévention des risques professionnels est rentable.

1^{re} restitution publiée au lendemain des Débats (http://bit.ly/EUROGIP-CR_Debats2017) - Les Actes, reprenant l'essentiel des interventions, sont parus en juin 2017 (http://bit.ly/EUROGIP_Actes_2017)



Chaque année depuis 2003, EUROGIP organise une conférence, avec l'objectif d'apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en prévention ou assurance des AT/MP et de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre acteurs concernés.

— Veille et assistance documentaire en matière d'assurance et de prévention des AT/MP

— EUROGIP infos

Disponible en français et en anglais, EUROGIP infos est à la fois une plateforme d'information sur les risques professionnels en Europe sur www.eurogip.fr et la newsletter mensuelle à laquelle il est possible de s'abonner (gratuitement).

Les infos s'articulent autour des rubriques: Actu communautaire, Normalisation, Actu pays et Agenda. Au palmarès 2017 des articles ayant suscité le plus d'intérêt, on trouve les suivants:

- Accord-cadre européen sur le vieillissement actif au travail;
- FRANCE: la mission parlementaire sur le burn-out publie un rapport provisoire;
- Vers la publication de l'ISO 45001 en 2018, malgré l'opposition de 7 pays dont la France.

La veille, composante essentielle des missions d'EUROGIP, concerne tant la législation, la réglementation, la normalisation, les instances et les organismes, que les publications, les résultats d'enquêtes et les manifestations intéressant l'assurance et la prévention des risques professionnels en Europe.

En 2017, l'élaboration de la norme ISO 45001, l'évolution de la législation européenne sur les cancers professionnels, le Socle européen des droits sociaux, le burn-out, l'usine du futur, le maintien dans l'emploi des personnes accidentées ou atteintes de maladies chroniques ont été les thèmes suivis avec une attention particulière. Les résultats de la veille servent en interne à alimenter les publications et les travaux, mais aussi à répondre aux documentalistes et contrôleurs de CARSAT ainsi qu'aux employeurs, animateurs de sécurité, salariés, étudiants, membres des CHSCT, chercheurs... qui sollicitent EUROGIP, notamment sur les cas de bonnes pratiques dans les autres pays.

On notera également des recherches plus conséquentes, pour répondre par exemple à la demande de la DGUV (Allemagne) à propos du syndrome aérotoxique du personnel navigant. Il s'agissait de savoir si la France avait fait des recherches sur ce sujet et si des cas avaient été reconnus comme accidents du travail.



EUROGIP infos, ainsi que l'ensemble des publications d'EUROGIP, mais aussi les textes de référence en matière de santé-sécurité au travail sont à télécharger gratuitement sur www.eurogip.fr



Relations extérieures et communication

EUROGIP mène une politique active de communication, de dialogue et de diffusion de l'information auprès de ses partenaires français et européens et des parties prenantes dans son domaine de compétences. Transparence et ouverture jouent un grand rôle pour instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, source même de l'ensemble des activités et des benchmarks réalisés. À ce titre, EUROGIP est particulièrement impliqué dans les groupes de travail du Forum européen de l'assurance AT/MP, ainsi que dans le réseau européen de normalisation Euroshnet.

Relations bilatérales France / Allemagne

Depuis quelques années, des rencontres sont organisées entre la DGUV et la DRP/EUROGIP sur l'actualité de part et d'autre du Rhin. En juillet 2017, une rencontre à Berlin a permis d'aborder les sujets suivants : développements législatifs et réglementaires impactant les régimes d'assurance AT/MP ou plus généralement la sécurité sociale ; impact de la numérisation, des nouvelles formes de travail et des plateformes de travail ; retour sur l'étude "Return on Work Reintegration Study: Methodology overview and results of German pilot study" présentée lors des Débats d'EUROGIP en mars 2017 ; proposition de créer un nouveau groupe de travail bilatéral sur la question de l'aide domestique et des soins à la personne.

Forum européen de l'assurance AT/MP

Le Forum européen de l'assurance AT/MP rassemble les organismes nationaux compétents qui défendent une assurance spécifique contre ces risques. EUROGIP est notamment impliqué dans : le Groupe "Maladies professionnelles" qu'il coordonne et qui s'est vu confier un nouveau mandat en 2016 sur les systèmes de repérage des cancers professionnels (voir "Études et enquêtes") ; la maintenance et la mise à jour du site www.europeanforum.org, dont il a la charge ; Forum News, publication dont il est le correspondant français.

Euroshnet

En tant que membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'Euroshnet, le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification, EUROGIP a participé à diverses réunions ainsi qu'aux premières réflexions sur la 6^e conférence européenne prévue du 12 au 14 juin 2019 à Dresde, sur le thème "Be smart and stay safe - innovative products and workplaces". Par ailleurs, les directeurs de la KAN, de l'INRS et d'EUROGIP - tous trois membres fondateurs d'Euroshnet - se sont rencontrés en novembre 2017. Outre des décisions concernant le réseau européen, ils ont échangé sur la Déclaration commune de Berlin, l'industrie 4.0 et l'industrie du futur, l'ISO 45001, la normalisation dans les services à la santé.

— Sollicitations extérieures et interventions

Sur la base de son expertise et de ses activités, nombre d'acteurs sollicitent EUROGIP pour participer à certains travaux, présenter ses études ou intervenir sur des sujets relevant de ses compétences. Ainsi, en 2017, on mentionnera par exemple les actions suivantes :

- Accueil d'une délégation de 25 personnes de la Direction Générale d'État chinois de la sécurité au travail adressée par AFNOR et intéressée par EUROGIP, le rôle de la Branche en normalisation SST, ainsi que la sinistralité AT/MP en France et en particulier dans le secteur de la chimie.
- Participation aux travaux de la Commission (prévue à l'article L 176-2 du code de la sécurité sociale et qui se réunit tous les trois ans) chargée d'évaluer le coût pour la Branche "maladie" de la sous-déclaration des AT/MP afin de présenter les données de déclaration et de reconnaissance des AT/MP dans d'autres pays européens et situer la place de la France, notamment en matière de MP.
- Contribution à la rédaction d'un article dans la revue "*Central European journal of occupational and environmental medicine*" sur une comparaison en termes de maladies professionnelles en Belgique, République tchèque et Hongrie.
- Participation à l'élaboration, sous l'égide du ministère du Travail, d'un guide de prévention à destination des intérateurs de cellules robotiques collaboratives qui rappelle les obligations des différents acteurs économiques et propose une méthodologie d'analyse de risques pour les applications robotiques collaboratives. Participation aussi à l'élaboration du guide technique de modification d'ensemble de machines qui vise à rappeler les obligations des utilisateurs en la matière.
- Présentation d'un point d'actualité en normalisation auprès des correspondants "équipements de travail" des CARSAT et de l'INRS sur les thèmes des machines, équipements de levage, systèmes de commande...
- Rédaction d'un article "Maintien dans l'emploi des victimes d'AT/MP : quelles pratiques chez nos voisins ?" à la demande de l'EN3S dans sa revue "Regards" sur les approches choisies par l'Allemagne, la Suisse, le Danemark et les Pays-Bas.
- Audition dans le cadre de deux rapports de l'IGAS portant sur l'évaluation :
 - de la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Branche AT/MP 2014-2017 et les perspectives pour l'élaboration de la future COG ;
 - de l'efficacité des dispositifs français de maintien en emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle.
- Interventions :
 - dans une formation organisée par IR Share à destination du personnel du CE européen de Suez sur les grandes lignes de l'assurance AT/MP en Europe.
 - en CARSAT Centre-Val-de-Loire sur la reconnaissance des TMS en Europe d'une part, le lien entre prévention des risques professionnels et performance de l'entreprise d'autre part ;
 - lors d'une réunion organisée par le Laboratoire Assurance Banque (CercleLab), une structure d'échanges professionnels et de réflexion stratégique, indépendante, sur le thème "la prévention, un levier de performance pour l'entreprise".
 - à la demande du COCT sur "La prévention à l'ère du numérique" avec un état des lieux prospectif, un point sur l'évolution des risques professionnels et sur les opportunités de prévention.
 - au salon Préventica de Strasbourg, dans un contexte d'émergence de l'ISO 45001, en collaboration avec la CARSAT Nord-Est sur le thème "management et prévention". Cette conférence a été l'occasion d'évoquer l'offre de service de la Branche AT/MP en matière de management de la prévention (voir p.15).



Normalisation en santé-sécurité au travail

EUROGIP coordonne les travaux des experts en prévention que la Branche Risques professionnels mobilise pour l'élaboration de normes européennes ou internationales dans le domaine de la SST. Il apporte à ces experts une assistance multiforme, finance, dans certains domaines définis, les travaux des commissions françaises et assure le suivi des enquêtes au sein de la Branche sur des projets de norme soumis à enquête probatoire. EUROGIP est aussi l'interlocuteur unique des bureaux de normalisation et prend part aux différentes instances stratégiques françaises, européennes ou internationales.

Coordination du réseau des experts "normalisation"

Coordination et assistance aux experts

En 2017, EUROGIP a coordonné l'activité des 79 experts en prévention des risques professionnels de la Branche (CNAM, CARSAT/CRAMIF, INRS et EUROGIP) qui ont participé aux travaux de normalisation européens (CEN et CENELEC), internationaux (ISO et CEI) et français en matière de sécurité des machines, lieux de travail et ambiances physiques, équipements de protection individuelle, construction, aspects stratégiques normalisation et problématiques transversales.

Pour les aider dans leur mission, EUROGIP met à la disposition des experts différents outils :

- Normabase (importante refonte en 2017) qui donne accès à l'état d'avancement des normes SST en cours d'élaboration,
- Norm'Actions, le "qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche, qui a été diffusé à plus de 280 exemplaires,
- des abonnements à des revues linguistiques ou des formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale pour les nouveaux experts.

EUROGIP finance également les droits d'inscription annuels des experts dans des commissions ou groupes de normalisation gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), l'Afnor ou Afnor-DELEC pour le domaine des électro-technologies au sein desquels s'élabore la position à faire valoir.

La "Plénière Normalisation"

EUROGIP a organisé la "Plénière Normalisation" le 24 novembre 2017. Une cinquantaine de personnes (experts, directeurs, chefs de département, ingénieurs, contrôleurs de sécurité et référents normalisation) a pu échanger sur différents thèmes tels que l'industrie du futur et la robotique collaborative, la normalisation des expositions aux nanomatériaux et aux agents biologiques, les systèmes de management de la SST ou l'évolution du statut et du rôle des consultants CEN pour les normes harmonisées.

Suivi et coordination des enquêtes

La procédure de consultation interne sur les projets de normes soumis à enquête a permis à la Branche d'émettre 15 avis collectifs, dont 12 sur la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), 1 sur les lieux de travail et les ambiances physiques, 1 sur les problématiques transversales et diverses ainsi que 3 dans le domaine de la construction.

— Pilotage stratégique de l'activité

En normalisation, mieux vaut ne pas pratiquer la politique de la chaise vide. Aussi, pour que la Branche AT/MP soit toujours représentée, EUROGIP alerte la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou les besoins de remplacement d'experts et a lancé la désignation de "référénts normalisation" dans les CARSAT. Ces derniers seront notamment sollicités pour faire le lien avec le terrain, dans le cadre des enquêtes sur les projets de normes (voir supra) et lors de la recherche d'un expert sur un sujet important.

EUROGIP coordonne l'élaboration des positions et réponses de la Branche aux nombreuses consultations pour la création de nouvelles instances (Comité ISO sur les machines d'emballage, les équipements de protection intelligents, etc.) ou le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux (Intelligence artificielle, rayonnements lasers, management du risque routier, etc.).

Par ailleurs, un effort particulier a été fait en 2017 afin d'être vigilant sur :

- l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non ;
- l'augmentation du recours à de nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers, élaborés très rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche ;
- l'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services ou les systèmes de management de la SST et l'internationalisation des travaux... Ces évolutions sont autant de défis à relever. La veille vigilante d'EUROGIP sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

Certains sujets ont aussi fait l'objet d'informations spécifiques à l'intention du Comité de pilotage normalisation (représentants les organismes de la Branche), comme la thématique des machines de fonderie portée à l'international sous la houlette du SAC, organisme chinois de normalisation, ou la réorganisation des travaux français (Afnor) suite à l'adoption de la loi 2016-1088 qui impose un repérage de l'amiante avant travaux sur six domaines d'activité.

Enfin, EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations de normalisation SST :

Comités d'Orientations Stratégique "Santé et Sécurité", "Management et Services" et "Santé" d'Afnor, groupe d'impulsion stratégique "Industrie du futur", Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SABOHS - et Comité européen "Nucléus machines". Il est membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

— Fiches de signalement de problèmes de prévention

La Branche Risques professionnels contribue à la surveillance du marché des machines grâce au dispositif mis en place en 2006 de "fiches de signalement de problèmes de prévention". Ces fiches sont élaborées par les agents des CARSAT. Elles permettent d'utiliser des informations suite à un constat de terrain ou à des incidents/accidents concernant des constructeurs, ou encore pour un produit donné, de constater une absence de norme, une disposition prévue mais non appliquée ou encore insuffisante. Les actions menées par la Branche ont ainsi abouti, à plus ou moins longue échéance, à mettre en conformité des constructeurs et à améliorer des normes existantes.

— Participation aux travaux de normalisation sur le management de la SST

Suite au lancement de travaux de normalisation internationaux en juin 2013, la Branche Risques professionnels a pris des dispositions pour participer à l'élaboration d'une norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation".

En 2017, EUROGIP a maintenu sa participation, aux côtés de l'INRS, aux travaux au plan international (ISO/PC 283/WG1) et français (commission de normalisation AFNOR/X82A) en veillant à ce que le projet soit en accord avec les grands principes de prévention française, les directives européennes et les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Après deux enquêtes internes à l'ISO, le projet de norme a fait l'objet de deux enquêtes publiques.

La seconde à l'été 2017 s'est soldée par un vote international positif et près de 1 500 commentaires. EUROGIP a activement participé aux réunions françaises et à deux réunions internationales pour traiter ces commentaires et préparer le projet qui a été soumis au vote final fin 2017.

Dans le cadre des travaux sur cette future norme, EUROGIP a réalisé un état des lieux du dispositif en Allemagne pour accompagner les entreprises volontaires dans la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail. En outre, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) a demandé qu'EUROGIP constitue un groupe de travail associant partenaires sociaux et experts de la Branche pour anticiper les impacts de la norme et en dégager des clefs de lecture. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises, ce qui a permis de rédiger une note sur l'offre de la Branche. Il y était notamment proposé que celle-ci profite de la publication de l'ISO 45001 pour élaborer une offre globale de services dans le domaine de la prévention, éventuellement adaptés aux besoins des différents secteurs d'activité avec l'appui des comités techniques nationaux (CTN) et visant en particulier les PME. La CAT/MP a acté la préparation d'un programme, fondé sur ces décisions.

— "WEBPORT"

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture français, EUROGIP a participé à la mise à jour de la base de données "Webport" qui regroupe l'ensemble des normes publiées relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

La version 2017 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 1 975 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise).

L'outil est mis à disposition des services de documentation des CARSAT et de l'INRS ainsi que des organisations syndicales et professionnelles, via Internet.



Projets d'intérêt communautaire

EUROGIP participe à des projets d'intérêt communautaire, le plus souvent financés par la Commission européenne. Il répond à des appels d'offres ou à propositions puis, s'il remporte le marché, coordonne les experts français ou étrangers participant au projet, effectue le suivi avec le client, rédige les rapports de travail, etc. Il peut également réaliser des prestations - soit en tant que partie prenante d'un consortium européen, soit en tant que sous-traitant - pour le compte d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres.

Création et développement d'un système d'information européen en SST

EUROGIP a été retenu, avec son partenaire Kooperationsstelle Hamburg IFE, pour collaborer au projet lancé en 2016 par la DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion de la Commission européenne en vue de la construction et la mise en œuvre d'un système d'information européen en matière de santé et sécurité au travail (SST). En 2017, l'EU-OSHA a travaillé à l'élaboration de l'outil de visualisation et fourni une version test sur deux indicateurs: Accidents du travail et Stratégies nationales en matière de SST. EUROGIP, pour sa part, a travaillé sur l'élaboration d'une liste réduite d'indicateurs et la collecte des données dans tous les États membres de l'UE. Avec Koop, ils ont élaboré un "Storybook" décrivant l'ensemble des indicateurs retenus, leur contenu et leur potentiel en termes de visualisation dans le futur outil. L'ensemble a été remis à la Commission, aux points de contacts nationaux et au groupe de travail tripartite accompagné, d'une enquête pour recueillir leurs commentaires. Le projet devrait s'achever en 2018.

Santé mentale dans le secteur de la construction

EUROGIP a été sollicité fin 2017 pour participer à un projet subventionné par la Commission européenne et coordonné par la Fédération européenne de l'industrie de la construction (FIEC) et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB) sur le thème de la santé mentale dans le secteur de la construction. Le projet vise à:

- faire un point de situation concernant les risques psychosociaux (RPS) dans le BTP dans plusieurs pays,
- suivre les évolutions au niveau européen,
- recueillir et présenter des exemples de bonnes pratiques,
- effectuer des recherches sur l'évolution des conditions de travail dans le secteur de la construction,
- élaborer un "outil d'évaluation" des RPS au travail, notamment pour les PME de la construction.

EUROGIP est mandaté pour dresser un état des lieux de la situation en France.

— Nouvelle méthodologie de recueil des statistiques européennes de MP

EUROGIP est membre de la "Task Force EODS" (*European Occupational Diseases Statistics*) créée par Eurostat début 2017 pour définir une nouvelle méthodologie concernant les statistiques européennes de maladies professionnelles (MP). Ce groupe d'experts s'est réuni une première fois en mars pour cerner la mission et évoquer les difficultés rencontrées avec l'ancienne méthode. À la fin de l'année, les pays représentés ont rempli un questionnaire pour évaluer les problèmes de comparabilité des statistiques. Ce questionnaire a porté sur le système de reconnaissance et d'indemnisation des MP dans chaque pays, sur les conditions de reconnaissance d'une quinzaine de MP ainsi que sur la sinistralité et les populations exposées. Les résultats seront discutés le 1^{er} mars 2018 à Luxembourg.

— Campagne TMS 2020-2022

En décembre 2017, EUROGIP a été sollicité pour rejoindre un consortium européen mené par PANTEIA (NL) en vue de répondre à l'appel d'offres de l'EU-OSHA qui doit sélectionner deux à huit consortiums, lesquels l'aideront à élaborer rapports, études, enquêtes, dans le cadre de la campagne européenne 2020-2022 sur le thème de la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Il s'agit d'un contrat-cadre de 3 ans. Début 2018, EUROGIP a appris que le consortium dont il est membre avait été retenu.

— Projets en soutien à nos partenaires institutionnels

Prévention de l'incapacité de travail

À la demande de la DRP, EUROGIP a participé en juin au séminaire de formation sur la prévention de l'incapacité de travail organisé en Suède par NIVA, l'Institut nordique pour la formation continue en santé au travail. Ce séminaire portait sur les interventions en milieu de travail, la prévention de l'absentéisme et la promotion de la santé en entreprise.

En septembre, EUROGIP a également organisé pour la DRP une mission à Copenhague sur la politique danoise de maintien dans l'emploi. Les discussions avec des représentants du ministère du Travail, d'un centre pour l'emploi et avec un mentor ont porté sur les mesures mises en œuvre pour prévenir la désinsertion professionnelle, lutter contre l'absentéisme, promouvoir l'emploi et sur la récente réforme des indemnités journalières.

Mission relations internationales de la Branche AT/MP

La DRP a souhaité confier la coordination des différentes activités internationales des organismes de la Branche Risques professionnels à EUROGIP. L'objectif est non seulement de centraliser et diffuser l'information sur l'ensemble de ces activités, mais aussi de valoriser celles-ci auprès du Réseau Prévention comme de ses partenaires. Afin de préparer cette mission qui devrait débuter en 2018, EUROGIP a commencé à rencontrer fin 2017 différents interlocuteurs pour dresser le panorama de ce qui se fait actuellement.



Coordination des organismes notifiés "machines" et "ÉPI"

Par délégation des ministères français du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (O.N.), auprès de la Commission européenne pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines. Ces coordinations favorisent une lecture identique des exigences de SST des directives, visent à harmoniser les pratiques des organismes et à garantir un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés. EUROGIP organise les échanges d'expériences entre les organismes, met en forme et tient à jour les informations pertinentes ainsi que les documents élaborés lors de ces réunions, collecte les attestations d'examen CE de type des produits certifiés par ces organismes.

Coordination française des O.N. pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle (ÉPI)

En 2017, EUROGIP a organisé cinq réunions de la Commission Générale. Celle-ci regroupe les douze organismes notifiés (O.N.) couvrant l'ensemble des produits et des dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie conformément à la directive 89/686/CEE modifiée et les différents ministères concernés (Travail, Agriculture, Industrie). Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

En 2017, les travaux ont porté principalement sur la mise en œuvre du Règlement ÉPI 2016/425 publié début 2016 qui deviendra applicable aux différents opérateurs économiques (fabricants, distributeurs, O.N., etc.) dès le 21 avril 2018. Il a notamment été question de l'interprétation de la période transitoire entre la Directive et le Règlement. Fin 2017, une communication de la Commission européenne proposait une nouvelle ligne directrice. En parallèle, la coordination européenne des O.N. validait, sur proposition de la coordination française, une fiche "RFU" (*recommendation for use*) relative au transfert d'attestation "Directive" vers des attestations "Règlement".

Au niveau national, EUROGIP a révisé l'ensemble des fiches de la coordination française afin de les adapter au nouveau Règlement, et le cas échéant supprimer celles qui n'étaient plus pertinentes. De nouvelles fiches ont également été ajoutées afin de répondre aux problématiques associées à la mise en œuvre du Règlement et à l'accréditation des O.N. français.

Le second sujet d'intérêt en 2017 a été l'accréditation des O.N. français: avec l'arrivée du Règlement ÉPI, les autorités nationales françaises ont décidé de modifier leur méthode de notification, laquelle passera désormais par une accréditation à la notification. Ce changement fondamental a donné lieu à des réunions incluant le COFRAC et les autorités notifiantes concernant l'application du référentiel d'accréditation ISO 17065. Animées par EUROGIP, les réunions ont permis d'accompagner les O.N. français dans l'élaboration de leur dossier de recevabilité opérationnelle.

— Coordination française des O.N. pour la certification réglementaire des machines

La Commission Générale (qui regroupe les six O.N. Machines) s'est réunie deux fois et les groupes sectoriels quatre fois à l'initiative d'EUROGIP.

Ces réunions permettent des échanges d'informations entre les ministères (Travail, Agriculture) et les O.N., en particulier sur les décisions prises lors des réunions européennes entre États membres. Elles visent également à résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs et de préparer les positions à défendre lors des réunions des groupes verticaux et/ou du Comité horizontal de la Coordination européenne.

En 2017, les travaux de la Coordination ont principalement porté sur :

- La révision de la Directive Machines 2006/42/CE modifiée : dans le cadre de l'étude d'impact menée par la Commission européenne, un rapport a synthétisé les réponses obtenues des différents opérateurs économiques interrogés, notamment via la consultation publique à laquelle EUROGIP avait participé pour la coordination française des O.N. La révision de la Directive Machines est confirmée, dans l'objectif de répondre au nouveau cadre législatif.
- L'opération de surveillance du marché européen menée sur les élévateurs de véhicules : les résultats ont montré un grand nombre de non-conformités sur les machines mises en service. Outre les défauts documentaires, certains ponts ont présenté des non-conformités techniques parfois importantes.
- La prise en compte des intelligences artificielles dans les machines : la coordination française des O.N. s'est interrogée sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre des examens CE de type. Les IA pouvant évoluer de façon autonome, il est conseillé d'évaluer les scénarios pris en compte par le fabricant et de contrôler la partie logicielle encadrant l'Intelligence artificielle.

Le site Internet d'EUROGIP a été régulièrement mis à jour suite à la publication de nouvelles listes de normes harmonisées et de changements dans les organismes notifiés ; les documents proposés sont utiles aux O.N. et aux différents acteurs de la mise en œuvre des directives ÉPI et Machines.

En 2017, EUROGIP a également accueilli une réunion de la coordination européenne (groupe sectoriel chargé des bennes à ordures ménagères, point 13 des machines de l'Annexe IV).

— Certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE de type délivrées par les O.N. ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la Directive ÉPI et de l'Annexe X de la Directive Machines.

Pour ce qui est des ÉPI, plus de 4 200 attestations ou extensions d'attestation d'examen CE de type ont été émises en 2017.



Nous joindre, nous suivre

51, avenue des Gobelins, F-75013 Paris

33 (0) 1 40 56 30 40

eurogip@eurogip.fr

www.eurogip.fr

@#eurogip